Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260328-18_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
séance du 28 mars 2026

Rapporteur : Mme JOUBREL

n°18-2026

ELECTION DU MAIRE

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8,
Vu le résultat des élections municipales en vue du renouvellement général du conseil municipal qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026,
Considérant la convocation adressée le 24 mars 2026 aux membres élus, en vue de la séance du 28 mars 2026,
Considérant que la convocation précisait que la séance serait notamment consacrée à l'élection du Maire,
Considérant la candidature déclarée de Monsieur Loïc BARBOT à la fonction de maire,
Considérant la constitution d'un bureau électoral composé de deux assesseurs,
Considérant le bon déroulement du scrutin secret,
Considérant que l'élection a eu lieu au premier tour de scrutin à la majorité absolue,

Ayant entendu l'exposé de Madame Marie-Madeleine JOUBREL, conseillère municipale et doyenne de l'assemblée,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	31	Pouvoirs	2	Votants	33	Absent	0

PRONONCE les résultats du vote à scrutin secret :

Nombre d'enveloppes contenues dans l'urne : 33
Nombre de bulletins blancs : 9
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 24
Majorité absolue fixée à 13 voix

Monsieur Loïc BARBOT a obtenu 24 voix

PROCLAME Monsieur Loïc BARBOT maire et **PROCEDE** à son installation.

Pour extrait certifié conforme,

La Président de séance — Le secrétaire de séance

Marie-Madeleine JOUBREL — Arnaud LE BRETON

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20260328-18_2026-DE